



Liminaire FO FINANCES au CHS-CT du 27 juillet 2021

Monsieur le Président,

Cette réunion plénière du CHSCT du Vaucluse est convoquée pour donner son avis sur l'état d'avancement du projet de « rénovation » de la cité administrative d'Avignon, dont nous découvrons qu'il est commun à une trentaine de cités administratives sur les 56 que compte l'État dans son réseau déconcentré.

Certes, l'objectif affiché annonce des économies d'énergie substantielles, mais il est nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que l'opération répond aux exigences de la politique gouvernementale qui, à la DGFIP comme dans toutes les administrations de l'Etat, démantèle les services et les missions au nom de la réduction des déficits publics.

Nul doute que l'intérêt premier de ces opérations d'ampleur est la réduction des dépenses immobilières ouverte par la mise en oeuvre du NRP et par l'installation d'administrations supplémentaires.

Nous comprenons bien qu'il en résulterait de conséquentes économies liées aux charges d'entretien et à la facture énergétique.

Mais FO Finances 84 n'acceptera pas que la restructuration de la cité administrative d'Avignon se fasse au détriment des agents en poste dans les services de la DGFIP, que ce soit durant les travaux de rénovation comme à la réception des ouvrages finis.

Les constats suivants s'imposent :

1-Le dossier est pour partie incomplet.

En effet, il n'indique pas l'emplacement des services pendant la durée des travaux.

L'avenir du bâtiment 5, actuellement occupé par certains services de la DDFIP de Vaucluse, n'est pas évoqué.

2-La partie Emplacements des parkings est absente pendant les travaux et lors de la livraison des ouvrages.

3-Les accueils des différents services de la DDFIP, à l'exception du SIP d'Avignon, ne sont mentionnés dans aucun des documents préparatoires à ce CHSCT.

4-Ces travaux de « rénovation » visent à densifier les sites considérés comme sous-occupés. Dans ces conditions, la surface occupée par les services de l'État se trouve nettement réduite avec l'objectif de se rapprocher de l'indicateur cible de 12 m² de surface utile nette par poste.

L'opération devra permettre à terme, l'accueil de 962 postes de travail minimum au sein de la cité administrative, et, pour ce qui concerne la DDFIP de Vaucluse, de 382 postes regroupés sur deux bâtiments, contre 346 actuellement répartis sur quatre bâtiments.

L'un des objectifs est la soit disant amélioration de la qualité d'usage pour les agents ainsi que pour les usagers en optimisant les surfaces et en favorisant la mutualisation des espaces qui peuvent être partagés.

La moindre des choses consisterait de votre part de donner aux représentants du personnel les informations beaucoup plus précises que celles que vous avez bien voulu nous transmettre, mais dont vous disposez certainement, en ce qui concerne le ratio actuel m²/agent des différents services de la DGFIP présents à la Cité Administrative, et le ratio m²/agent pour les mêmes services après restructuration.

Pour mémoire, nous constatons que la surface dédiée à chaque agent est très nettement inférieure aux normes Afnor NF X 35-102 qui fait office de cadre de référence pour l'employeur privé. Mais il est vrai que l'État employeur préfère utiliser sa propre norme, la SUN (Surface utile nette). La surface utile nette (SUN) correspond aux surfaces de bureau, de réunion et des annexes de travail. La SUN a été retenue en 2009 comme base de calcul de la performance immobilière.

Les surfaces dans certains services sont indigentes. Si l'on prend l'exemple du PRS, où deux bureaux accueillent 4 postes de travail sur une surface de 30,60 m² chacun équivalent à une surface de 7,65 m² / poste de travail, il est évident que la norme Afnor NF X 35-102 recommandant un espace minimum de travail de 10 m² par personne et de 15 m² par personne dans un espace bruyant n'est pas respectée.

L'État se plaint à reprendre à son compte les méthodes de travail, de management du secteur privé mais il n'applique pas à lui-même les normes qu'il impose au dit secteur lorsque cela l'arrange.

Pour FO Finances 84, tout se passe comme si vous aviez déjà intégré le télétravail comme futur standard du travail dans vos projets immobiliers. De ce fait, le télétravail risque de devenir une contrainte !

En effet, si les conditions en présentiel et contraintes liées à l'exercice de nos missions ne permettent de les réaliser qu'en mode dégradé, comment imaginer que le télétravail se fasse sur la base du volontariat. Vous voudriez pousser nombre d'agents à opter pour un télétravail subi, pendant et peut-être même après les travaux que vous ne vous y prendriez pas autrement.

FO Finances 84 avait mis en garde les collègues sur la réalisation de tels projets, voilà qui confirme nos craintes sur les intentions réelles de l'État employeur.

Tous les projets gouvernementaux visent à réduire le parc immobilier à sa plus simple expression en complément de la suppression et de la privatisation de pans entiers des missions, et ce, dans l'unique but de réduire le déficit budgétaire, dont vous savez comme nous qu'il n'est pas imputable aux services de l'Etat.

FO Finances 84 exige plus que jamais :

- Des conditions réelles de travail garantissant la qualité de vie au travail pour l'ensemble des agents de la DGFIP ;
- Un espace de travail par agent conforme aux normes AFNOR en vigueur ;
- l'abandon du NRP dans toutes ses dimensions ;
- l'arrêt des restructurations et le maintien de tous les services au sein de la DGFIP ;
- le maintien du CHSCT dont la crise sanitaire a montré toute la pertinence ;
- le maintien du statut de la fonction publique et le recrutement de fonctionnaires statutaires.